



Messery, le 15 février 2024

Commune de Messery

Objet : Tarifs C MES LOISIRS

Madame, Monsieur,

Les vacances de février arrivent et votre enfant, ou vos enfants, vont peut-être aller au centre de loisirs de Chens/Léman géré par Ces M Loisirs. Peut-être y vont-ils parfois le mercredi, ou encore à d'autres moments dans l'année.

Si c'est le cas, ces quelques mots d'information vous concernent :

C MES LOISIRS est une association qui fonctionne sur la base des redevances que vous payez en inscrivant vos enfants mais aussi grâce à des subventions versées par la C.A.F., la commune de Chens/Léman et la commune de Messery.

La convention que nous avons passée avec les autres partenaires et qui couvrait la période 2020-2024 prévoyait une participation identique de Chens et de Messery. Or, comme vous pouvez le constater, la fréquentation n'est pas la même pour les enfants de Messery et de Chens :

**STAT 1 - TOUTES ACTIVITES CONFONDUES**

	2020	2021	2022	2023
MESSERY	97	111	132	116
CHENS SUR LEMAN	210	251	286	288
AUTRE COMMUNES	25	20	38	37
Total	332	382	456	441

**STAT 2 - ACTIVITES EXTERIEURS**

	2020	2021	2022	2023
MESSERY	39	50	53	40
CHENS SUR LEMAN	107	134	164	148
AUTRE COMMUNES	14	14	21	23
Total	160	198	238	211

**En pourcentage de 2020 à 2023 :**

	Toutes activités confondues	Activités extérieures
Messery	31 %	25 %
Chens/Léman	69 %	75 %

Dans un souci d'équité, le conseil municipal de Messery a donc demandé à ce que la participation des deux communes tienne compte du nombre d'enfants de Chens et de Messery allant à C MES LOISIRS.

La réponse de la commune de Chens ne s'est pas fait attendre : « *Sans subvention à hauteur de 50 %, la commune de Chens continuerait seule sa collaboration avec C Mes Loisirs...* ».

Cette décision - malheureuse pour ne pas dire plus - pourrait avoir des répercussions sur le prix qui vous sera demandé lorsque vous inscrirez votre enfant le mercredi ou pendant les vacances ; il y a en effet deux tarifs : un tarif Messery/Chens (maximum 27 €/jour) et un tarif hors communes (60 €/jour).

Nous réfléchissons bien-évidemment à des solutions pour éviter que vous soyez pénalisés et que les parents soient « *les dindons de cette mauvaise farce* » ...

Nous reprendrons contact avec vous aussi vite que possible pour vous en parler. Nous tenions toutefois à vous informer de ce différend susceptible de vous impacter, d'une façon tout à fait injuste.

PS : si votre enfant (ou vos enfants) fréquente(nt) le centre de loisir, pourriez-vous SVP le préciser à Chrystel, service scolaire ([affairescolaire@messery.fr](mailto:affairescolaire@messery.fr)). Merci d'avance.

Meilleurs sentiments.

Mon Soutien



Serge BEL

Maire de Messery